

ACCUSE DE RECEPTION

Mon cher Monsieur,
Re: Bénéfices sur certificat de feu Emile Laurin, No. 13375.

Nous avons remis à l'instant même le chèque adressé à Madame Emile Laurin.

Cette dernière me prie de vous remercier pour la bienveillante attention que vous avez donnée à sa réclamation, et particulièrement à la promptitude que vous avez mise à lui faire son chèque.

Pour ma part, je vous prie d'agréer mes sincères félicitations sur le succès de votre association.

Votre bien dévoué,
Georges N. Fautoux,
Z. N. P.
St-Pierre, Oct. 18, 09.

L. J. D. Papineau,
Montréal.

Cher Monsieur,
Je vous retourne les reçus de MM. Jules Samson et de Pierre Blanchet pour bénéfices en maladie reçus par eux aussi le certificat de décès de M. Albert Blais du Cercle Dollard qui a été signé par Mme Blais elle-même.

Je désire vous remercier au nom de Mme Blais de votre promptitude à payer cette réclamation aussi notre cercle vous est-il reconnaissant pour la manière active que vous apportez à payer toutes réclamations.

Votre tout dévoué,
William Parsons.

St-Isidore, 15 Sept. 1909.

L. J. Papineau, Ecr.,
Sec.-Gen. Alliance Nationale,

Cher Monsieur,
M. le curé m'a fait savoir qu'il avait reçu hier soir les chèques re succession A. Du-mont. Les héritiers en sont déjà en possession. Il ne me reste plus qu'à vous remercier pour la célérité et la courtoisie de bon aloi dont vous n'avez cessé de faire preuve au cours du règlement de cette affaire et qui sont tout à l'avantage de votre société.

Veillez me croire,
Votre toujours dévoué,
J. M. Fortin.

Ste-Croix, 28 juillet, 1909.

M. L. J. D. Papineau,
S. G., Alliance Nationale.

Monsieur,
Je désire vous remercier au nom de mon frère le bénéficiaire de la police que je vous renvoie et en mon nom pour le règlement si fidèle et si rapide de la police sur la vie de Eugène Legendre.

Notre confiance dans la Société Alliance Nationale n'a jamais fait défaut mais aujourd'hui nous la ferons partager à tous ceux avec qui nous aurons l'occasion d'en causer.

Espérant que les affaires continueront à prospérer nous vous prions d'agréer l'expression de notre reconnaissance.

Votre tout dévoué
Dr L. P. Legendre.

CONSEIL GENERAL

Etat Financier

Au 30 Septembre 1909

CAISSE DE DOTATION

Table with Recettes and Déboursés for Caisse de Dotation. Includes Contributions, Intérêts, Balance, etc.

CAISSE CENTRALE DES MALADES

Table with Recettes and Déboursés for Caisse Centrale des Malades. Includes Contributions, Intérêts, etc., Balance, etc.

CAISSE D'EPARGNE DES CERCLES

Table with Recettes and Déboursés for Caisse d'Épargne des Cercles. Includes Dépôts, Intérêts, Balance, etc.

CAISSE GENERALE

Table with Recettes and Déboursés for Caisse Générale. Includes Cse. Dot. and Mid., Distribution, Revue, Assce, Off., Balance, etc.

PLACEMENTS DES FONDS

Table listing investments: Fabriques, Municipalités scolaires, Municipalités, Prêts Hypothécaires, Dépôt Gouvernement, N. B., Banques Hochelaga, Provinciale & Nationale, Cercles, etc., surplus de remises.

Attesté, à Montréal, 30 Septembre, 1909.
L. J. D. PAPINEAU,
Secrétaire Général.
ALF. ST-CYR.

Certifié correct,
O. BOURDON,
J. A. Mignault, Auditeurs.

AVIS AUX MEMBRES MALADES

AVIS DE MALADIE (formule No 5)
Ce certificat doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts); lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire général et doit être accompagné d'un certificat de médecin attestant les nature et la cause de la maladie.

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la table des matières; elle est aussi reproduite dans la plupart des livrets de nos membres, sur des feuillets imprimés et perforés et peuvent être détachés de ces livrets pour donner l'avis requis.

2-CERTIFICAT DE MEDICIN (formule No 5B)
Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (265) aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat tel que requis, sont déchu du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier avis et à être renvoyé à la Société à intérêt à suivre ses mandats et à être renvoyé convenablement, au moins tous les mois, sur leur état de santé.

3-RECLAMATION (formule No 5A)
Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, et produire un certificat du Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée. Lorsque pour quelque raison le membre se trouve en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi appuyer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5C). Le membre qui est inscrit à la Caisse Centrale des Malades et de perception est établi, doit communiquer sa réclamation à son cercle ou au Comité de Surveillance de son B.P. pour approbation, avant de l'adresser au Conseil Général.

4-ARTICLE DES STATUTS A CONSULTER.
(A) Pour Caisse locales des malades: 208, 208A, 208B, 204A à 204C.
(B) Pour Caisse Centrale des malades: 247, 248, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

5-FORMULES (où se le procurer)
Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et de ces bureaux de perception doivent toujours avoir en main des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

ACCUSES DE RECEPTION

Rigaud, 15 mai 1909
Au Secrétaire Général,
De l'Alliance Nationale,

Monsieur,
J'accuse réception de votre chèque au tant de \$1,000, en paiement du certificat de dotation dont feu Eloi Paiement était porteur. C'est avec plaisir que je vous envoie mes remerciements pour la promptitude que vous avez apportée dans le règlement de cette réclamation.

Veillez me croire,
Votre bien dévoué,
Joseph Paiement

M. L. J. D. Papineau, Sec.-Gen. Montréal
Monsieur le Substitut du Président
ral, à Joliette, m'a remis votre chèque de en paiement de la première annuité qui vient sur mon certificat de dotation à \$70 ans.

Je vous remercie pour le prompt règlement de mon annuité, conformément à la consigne et au règlement de l'Alliance Nationale.

Je demeure votre Etc.,
Joliette, 16 Juillet, 1909.

Lorsque le cercle ou paroisse où il est n'est pas répété.

Pour ce qui est d'en dehors de la paroisse mentionnés par les ABBREVIATIONS, Substitut du P.G. Financier; Md.-E., Le coût de l'insertion ou partie de l'insertion.

No 1-CL. ST-JOS. Homme, 26, Sherbrooke; St-Denis; S. A. O. H. Clapin; 240 St-Marc; No. 8-CL. BEAUF. Leduc, S.F., Réunions; No 5-F. CL. VILLE-M. 236 St-Jacques; S. P. ard, Md.-E., 896, Dooze et 4e matdis, 8 hrs.

No 6-CL. SADR. Perrault, 557 Ontario; Plessis; S. A. J. R. Dufault, 784 Ontario; Plessis, Réunions, 2e St-Vincent de Paul; No 7-CL. STE-AN. J. Boileau, S.F., et mercredi, 7 1/2 p.m.

No 8-CL. ST-PIE. ard, 1182 St-André; Hubert, Runions, 2e 784 Ste-Catherine Est; No 9-CL. STE-G. Albière, Boileau, Libéran, Réunions, notaire Libéran.

No 10-CL. ST-CH. moureaux, 602 Mullin; Trone, S.A., N. Belin, Réunions; No 12-C. ST-HEN. Langevin; J. A. P. G. Poirier, S.F., bault, Md.-E., 1801 N. Réun. 2e, 4e jeudi 1882 N.-Dames O. J.

No 13-CL. ST-JAC. J. E. La Fontaine, samedi, 8 h. p.m.; No 15-CL. ST-JE. S. Thibault, S.F., 8 h. p.m.; No 16-CL. ST-ME. R. Smith; S.F., Abimann, salle Doucet

No 22-CL. ST-SA. Art, Braut; No 23-CL. ST-PA. Perrot; S.A., W. P. Duchesneau; S. F., 7:30 hrs p.m. édifice

No 25-CL. ST-LO. Reclam, M. Labbé, S. F., Em. Gauthier, S. F.; No 29-CL. HOCH. Darling; W. Desjardins; No 31-CL. MONT. Amédée Dugas, P. Forest, S.F., Réunions; No 34-CL. ST-A. Chatel, S.F., Anold

Monette, rue Ste-Cécile; No 37-CL. ST-CON. P. Hon. Tétreault; No 42-C. ST-VIN. Chanele, 1238 Ste-Cath; No 43-CL. ST-LO. Fullum; Dr. F. L. Fern 1er, 8 h. salle

No 44-CL. ST-LO. Mailloux, 909 de Montréal 900 St-Hubert; No 45-CL. RICAU. Jules A. Desjardins, Bureau J. A. Desjardins

No 49-C. JACQU. Ashby, S.F., 10 h. salle Union St-J. No 54-CL. ST-JE. E. Derome, S.F., et jeudi, 7 hrs p.m., salle; No 58-CL. STE-J. P. S. F., N. Bédard; No 59-CL. ST-LO. P. S. F., chez M. De

No 60-CL. SOULA. Leroux, Cascades Pensions, dernier vendredi; No 64-CL. NOTRE. D. Britania; S.F. Réun. salle LaRoche; No 65-CL. ST-FR. Médard Forest; S.F. dernier mercredi chez

No 66-CL. LAPRA. J. B. Hébert, Réun. No 67-C. ST-HYAC. St-Denis; L. A. B. Tiger, Md.-E., 74 Ste-Cathédrale, 8h. p.m.